RECUEIL FIDELLE

DE PLUSIEURS MANUSCRITS

TROUVÉS A LA BASTILLE,

Dont un concerne ſpécialement l'Homme au MASQUE DE FER.

..... de tecta apparuit ingens
Regia, & umbroſæ perritus patuere cavernæ,
Virg. Æn. L. VIII.

A PARIS,

Chez GIRARDIN, au Cabinet de Phyſique, au Palais-Royal.

1789.

Case FRC 7491

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

INTRODUCTION.

IL eſt paru depuis quelques temps différentes Brochures très-curieuſes (1), & qui renferment des détails fort exacts ſur la topographie & le régime de la Baſtille, avec une longue énumération des malheureuſes victimes du deſpotiſme, qui y ont été renfermées en différens temps ; mais ces Ouvrages, quoique fort intéreſſans, ne ſont cependant pas complets, & ne pouvoient pas l'être, à raiſon du pillage qui fut fait des papiers qui étoient renfermés & ſoigneuſement gardés dans cette affreuſe priſon. Nombre de particuliers en conſervent chez eux, qui ont rapport ou qui peuvent faire ſuite à ceux dont des Citoyens zélés ont déjà fait part au public ; il eſt donc à ſouhaiter qu'ils ſuivent généreuſement la marche qu'on leur a tracé, & qu'animés d'un zele pur pour la liberté, ils mettent ſous les yeux du public, par la voie de l'impreſſion, les myſteres d'iniquités qui ne peuvent ſervir qu'à nous rendre plus chere cette liberté dont nous jouiſſons maintenant, & augmenter notre glorieuſe victoire à la vue des difficultés

(1) Ces ouvrages ſont, 1°. *Les Remarques hiſtoriques ſur la Baſtille.* 2°. *La Baſtille dévoilée.* 3°. *Les Obſervations patriotiques ſur la priſe de la Baſtille.* 4°. Deux petites brochures, l'une intitulée : *le Langage des Cachots de la Baſtille dévoilant leurs ſecrets*, & l'autre intitulée : *L'Homme au Maſque de Fer dévoilé*, & pluſieurs autres ſemblables, &c.

que nous avions à ſurmonter ; ainſi je me fais donc un devoir de faire part à la France, & même à l'univers, du peu de papiers qui me ſont tombés entre les mains, & de ceux dont quelques perſonnes ont bien voulu me donner des extraits : puiſſé-je par cette foible marque de mon grand amour pour la liberté, prouver à ma Patrie, à mes braves Concitoyens, combien j'ai à cœur de leur faire connoître à tous les effrayans myſteres renfermés depuis tant de ſiecles dans les archives du deſpotiſme.

La Nation qui ſait le mieux aimer ſes Rois, la Nation la plus douce, la plus ſenſible, la plus généreuſe, les Français, enfin, que les forfaits ſans nombre & incroyables d'une foule de Miniſtres, avoient privés du plus grand des biens, & fait gémir depuis ſi long-temps ſous un ſceptre de fer, viennent enfin de recouvrer leur liberté. Depuis l'époque mémorable de cette heureuſe révolution, le nom de *Baſtille*, ce nom, la honte de la France & du Miniſtere, n'eſt plus répété maintenant qu'avec un ſentiment d'horreur & de joie tout enſemble ; ils frémiſſent d'horreur, les généreux Français, à la vue des tourmens qu'on y faiſoit ſouffrir à leurs compatriotes ; mais la joie qu'ils reſſentent de les avoir délivrés & de s'être affranchis eux-mêmes du pouvoir arbitraire, eſt la preuve authentique de la grandeur de la perte qu'ils avoient faite & de l'étendue du bonheur dont ils jouiſſent.

Je ne rappellerai point ici l'année de la conſ-

truction de la Baſtille ; les divers changemens qu'elle a eſſuyés en différens temps, ni les uſages atroces & les regles barbares qu'on y mettoit tant de fois à exécution ; des plumes plus habiles que la mienne en ont déjà tracé avec ſuccès les moindres circonſtances : deux ouvrages (1) ſur-tout ne nous laiſſent rien à déſirer ſur cette matiere ; je me bornerai donc à donner en peu de mots dans cette Introduction une idée ſuccinte des *grandes ſcélérateſſes humaines commiſes ſous le ſceau de l'autorité publique.*

L'Aſie, l'Afrique & l'Amérique n'ont abſolument rien de comparable à notre Baſtille. Les peines de ces Contrées ſont bien différentes, & moins cruelles que les nôtres, puiſqu'*aucun Miniſtre n'a le droit de condamner, pour ſon bon plaiſir, l'innocent & le coupable, à une inaction meurtriere.*

C'eſt donc dans l'Europe ſeule, (comme le remarque fort bien l'Auteur des Annales,) qu'on peut redouter ce terrible fléau : & encore dans quelle partie de l'Europe ? Ce n'eſt pas, comme on le ſait, dans toute la Grande-Bretagne, une détention arbitraire y ſeroit un crime de *leze-peuple*, rigoureuſement pourſuivi. Ce n'eſt point en Allemagne ; quoique les Princes y ſoient aſſez généralement deſpotiques, cependant ils n'ont ni Baſtille ni équivalent. Ce n'eſt point en Dannemark ; depuis l'abominable *Chriſtiern*, on ne voit point d'em-

(1) Les Remarques hiſtoriques ſur la Baſtille, & la Baſtille dévoilée, premiere & ſeconde Livraiſons.

prisonnemens illégaux, tels que ceux de la Bastille, par les Lieutenans de Police. En Suede, aucun Roi n'a souillé son regne par l'ordre d'en construire ou d'en faire usage. En Hollande les prisons d'Etat n'approchent pas de la Bastille. En Russie, le contraste est frappant, c'est une Province entiere d'une grandeur immense qui est devenue une prison d'Etat. Ce n'est donc qu'en Espagne & en Italie qu'il existe des tours assez ressemblantes à celles de la Baistille, pour les usages & le régime intérieur. D'où vient cette ressemblance ? N'allons pas la chercher ailleurs que dans la multitude de ces Prêtres fanatiques qui infectent ces trois Contrées de l'Europe, & qui, par leurs scrupules bisares & leur absurde intolérance, déshonorent la Religion divine que le Dieu de toute majesté est venu nous apporter sur la terre.

En effet, n'est-ce pas une tyrannie aussi cruelle qu'insensée d'enfermer un homme dans d'affreux cachots, pour le punir de n'avoir pu voir des objets invisibles avec les mêmes yeux que les tyrans qui le tourmentent pour sa façon particuliere de penser. D'un autre côté, un Dieu très-juste, très-puissant & très-bon, qui permet que les mortels s'égarent dans leurs pensées, ne peut pas approuver qu'on les tourmente pour leurs pensées diverses, qui ne dépendent point de leurs volontés; d'où il suit que la véritable Religion Chrétienne, d'accord avec la morale & la raison, défend de maltraiter les hommes pour leurs opinions religieuses.

Cependant rien n'a peuplé davantage les antres de la Baſtille, que cette impoſture qui s'efforça de perſuader que la ſociété étoit fortement intéreſſée à régler les opinions particulieres des Citoyens ſur les dogmes abſtraits de la Religion : cette idée qui ne peut venir d'une divinité bienfaiſante, a produit des ſupplices multipliés & des perſécutions inouies, principalement au commencement de ce ſiecle. Que voyons-nous en effet dans les fragmens des regiſtres enlevés à la Baſtille ; l'article *cauſe de détention* eſt rempli le plus ordinairement par ces mots abſurdes : *pour cauſe de Religion..... pour affaires de Religion..... accuſé de Janſéniſme..... accuſé d'être Quietiſte..... ſoupçonné d'avoir mal parlé des Jéſuites..... Convulſionnaire.... Crocheteur de la Conſtitution..... il étoit Janſéniſte ou il paſſoit pour l'être*, & mille autres raiſons ſemblables. Un le Tellier, un Colbert, un Chamillard, un Chauvelin, un Bauyn, ſur-tout un Phelypeaux, voilà les coupables Miniſtres qui ont oſé ſurprendre la Religion du Monarque, & abuſer ſi ſouvent de ſa confiance.

La cauſe de Religion n'étoit cependant pas toujours le prétexte dont on ſe ſervoit pour renfermer à la Baſtille un grand nombre de Citoyens ; la haine d'un vil Commis de Miniſtre ; le plus léger ſoupçon ; un mot lâché au haſard ; bien plus, être l'époux d'une femme jeune & jolie, c'en étoit aſſez pour être inhumainement arrêté, & conduit à la Baſtille pour y dévorer dans le ſilence & l'hor-

reur d'un cachot, les crimes des scélérats titrés que la bassesse & l'intrigue avoient élevés au Ministere, ou à la place de Lieutenant de Police.

Ce n'est pas tout encore : la vérité, dont le pur flambeau devroit sans cesse éclairer les Rois, étoit soigneusement éloignée du Trône : osoit-on parler son langage ; osoit-on se plaindre des maux que le Monarque nous faisoit souffrir sans le savoir ; osoit-on divulguer les crimes de ses Ministres & l'horreur de leur conduite, alors toute l'autorité tyrannique du Gouvernement s'appesantissoit sur la tête innocente du malheureux Français qui osoit seulement soupirer sur son sort ou sur celui de ses Concitoyens. Hélas ! ne seroit-il pas plus avantageux pour les Rois, pour les Princes, & pour tous les gens en place, de savoir exactement quelle est l'idée du public sur leur compte ? ils apprendroient dumoins dans un quart d'heure de quoi méditer le reste de la vie.

Mais maintenant que le nom sacré de liberté retentit par-tout, ne craignons donc plus de parler ; ne craignons donc plus de dessilier les yeux d'un Monarque chéri, qui ne fut que trop long temps le jouet innocent d'une Cour insolente & barbare. Publions jusqu'aux pieds du Trône les abominations commises, (à la vérité à l'insu du prince,) mais cependant toujours sous le sceau de l'autorité royale. Montrons-lui, sans rien craindre, cette liste d'infortunés innocens, qui périrent de désespoir & d'ennui dans les cachots ténébreux

de la Bastille, & qui l'auroient béni, au lieu de le maudire, si le Gouvernement eût été plus juste à leur égard. Montrons-lui ces chaînes, ces poulies, les débris de ces trappes, en un mot, toutes ces machines infernales sorties de la boutique de Satan, & dont on se servoit si bien pour expédier promptement, & dans le secret, le malheureux Citoyen qui avoit osé gêner les plaisirs d'un Ministre libertin ou d'un grand voluptueux. Montrons-lui, enfin, ces regîstres de mort, qui contiennent les ordres sanguinaires que des Ministres barbares surprirent si souvent à ses prédécesseurs. Il en frémira, sans doute, & son cœur paternel en sera serré jusqu'aux larmes. Hélas! que la Couronne est un fardeau pesant pour celui qui la porte!

Le mot de *prise de la Bastille* retentit par-tout; le despotisme en paroît plus odieux, la reconnoissance des Français pour les Parisiens en devient plus vive & plus pure; & la gloire de cette action généreuse sera sans doute aussi durable que notre vénération pour les Héros libérateurs de la France.

Chaque jour nous présente différens extraits des Manuscrits enlevés dans ces tours formidables, & la générosité des citoyens, à cet égard, n'a pas de bornes: il seroit à souhaiter, Messieurs, que les Représentans de la Commune de Paris se piquassent du même honneur & de la même justice; & qu'ils nommassent sur le champ un cer-

tain nombre de Gens de lettres (1), pour rédiger promptement & ſans détour, tous les papiers de la Baſtille renfermés à l'Hôtel de Ville, & les livrer fidellement au Public par la voie de l'impreſſion ; c'eſt le ſeul moyen de détruire les juſtes ſoupçons que tout Paris a déjà conçu à ce ſujet, & dont il verroit de fort mauvais œil la réaliſation.

Je me ſuis aſſervi, autant qu'il m'a été poſſible, dans ce recueil à l'ordre des temps ; néanmoins, on y trouvera des lacunes aſſez conſidérables, parce que je ne mets ſous les yeux du public que les papiers épars que j'ai entre les mains, ou dont on a bien voulu me donner des extraits.

Un manuſcrit qui m'a été communiqué me met à portée d'éclairer le public ſur *l'Homme au maſque de fer*. Il prouve évidemment que ce priſonnier célebre étoit Louis de Bourbon Comte de Vermandois, Grand Amiral de France, fils naturel de Louis XIV & de Louiſe-Françoiſe de la Beaume, Ducheſſe de la Vallieret. Ce manuſcrit précieux a été touvé par un Maçon dans le mur de la troiſieme chambre de la Tour de la Bertaudiere, & il l'a vendu 3 livres à un particulier Vénitien, qui alla par curioſité viſiter la Baſtille dix ou douze jours après ſa priſe.

---

(1) Nous avons appris que MM. les Repréſentans de la Commune avoient nommé trente de leurs Membres, pour travailler à Saint-Louis-la-Culture au dépouillement des papiers, ſoit manuſcrits, ſoit imprimés trouvés à la Baſtille

COPIES EXACTES

DE

PLUSIEURS LETTRES DE CACHET.

MONS de Beſmaux, je vous fais cette Lettre pour vous dire de recevoir dans mon Château de la Baſtille le ſieur François-Chriſtophe Burgaut, Prêtre du Dioceſe de Coutance ; je conſens que ſa famille le voie de temps en temps ſeulement : nulle autre choſe n'ai à vous dire, ſi ce n'eſt de le garder juſqu'à nouvel ordre de ma part : ſur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons de Beſmaux, en ſa ſainte & digne garde.

Ecrit à Verſailles le 20 Juin 1667. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, LE TELLIER.

Le Gouverneur de la Baſtille recevra dans mon Château de ce nom, le nommé Aubry, Soldat, indigne de vivre..... & il l'y retiendra bien exactement juſqu'à nouvel ordre de ma part ; on lui mettra les fers.....

A Verſailles le 3 Juillet 1667. *Signé* LOUIS.

On me rendra un compte exact de tout ce qu'il dira. *Signé* LE TELLIER.

Mons de Besmaux, vous recevrez dans mon Château de la Bastille le sieur Barbier, Procureur, & vous l'y retiendrez jusqu'à nouvel ordre de ma part; sur ce, je prie Dieu, Mons de Besmaux, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Le 17 Mars 1683. *Signé* LOUIS. *Et plus bas, signé* COLBERT.

La personne qui vous remettra cet ordre, vous amene, Monsieur, un criminel que vous placerez dans un endroit bien sûr. L'intention de Sa Majesté est qu'il ne voie personne absolument; cependant Elle vous ordonne de lui donner, en fait de nourriture, tout ce qu'il vous demandera, & de le traiter avec toute l'attention que mérite un homme de son rang: au reste, l'Exempt est chargé de vous donner de vive voix les instructions nécessaires à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

Signé PHÉLYPEAUX.

Versailles, le 8 Février 1697.

Le Gouverneur de la Bastille recevra dans mon Château de ce nom le sieur..... Baron de..... il le fouillera exactement en arrivant, le mettra dans l'endroit le plus sûr, l'interrogera de temps en

temps, & il le veillera de près pendant trois semaines (1), *après quoi il le fera passer plus bas que de coutume.*

Donné à Versailles le 16 Septembre 1697. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, DE PONTCHARTRAIN.

Mons de Jonca, vous recevrez dans mon Château de la Bastille, le Chevalier de Vandôme (2), Grand Prieur de France, & vous l'y retiendrez jusqu'à nouvel ordre de ma part; cependant mon intention est que sa famille ne soit pas privée de le voir; sur ce, je prie Dieu, Mons de Jonca, qu'il vous ait en sa sainte garde. *Signé* LOUIS.

Délivrée par un Commandement exprès de Sa Majesté. A Versailles le 6 Mai 1698.

Signé DE PONTCHARTRAIN.

---

(1) Ces mots soulignés paroissent avoir été ajoutés par le Ministre. Quel abus infame d'autorité! hélas! qu'a-t-il entendu dire par ces paroles? nous n'en savons rien; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles n'étoient pas inintelligibles pour le Gouverneur de la Bastille.

(2) Ce Chevalier de Vandôme avoit eu une contestation au jeu avec le Prince de Conti, & il lui proposa un cartel; le Prince de Conti, piqué d'un tel procédé, obtint une lettre de cachet pour le faire enfermer à la Bastille; mais quelques temps après, à la sollicitation de la famille du prisonnier, le même Prince de Conti en obtint une autre pour son élargissement.

COPIE EXACTE

D'une feuille manuſcrite trouvée dans le mur de la Tour de la Bertaudiere.

AU nom de la Sainte Vierge, protectrice des Français, puiſqu'il n'y a plus de reſſource pour moi, puiſſe-t-elle obtenir de Dieu que les hommes ſachent, un jour, le ſort affreux auquel les ordres d'un pere barbare m'ont injuſtement dévoué, & qu'on prend le plus grand ſoin de cacher.

Je ſuis Louis de Bourbon, Comte de Vermandois, nommé Grand Amiral de France. Une étourderie m'a fait renfermer au Château de Pignerol, puis aux Iſles Sainte-Marguerite, & enfin à la Baſtille, où je finirai probablement le cours de ma triſte vie : j'ai déjà tenté pluſieurs fois de me faire connoître de mon vivant, toutefois je n'ai pu y réuſſir ; ainſi j'écris ce peu de mots, que je cache dans un trou du mur de ma chambre, eſpérant que par la ſuite le haſard le fera peut-être connoître aux hommes. J'ai écrit & caché ce papier le 2 Octobre 1701, à ſix heures du ſoir, jour qui répond à celui de ma naiſſance. On doit me changer de chambre, ainſi faſſe le Ciel que mes vœux ſoit accomplis.

Signé LOUIS DE BOURBON, COMTE DE VERMANDOIS, le plus chagrin & le plus innocent.

Quoique dans cette piece il ne ſoit nullement queſtion d'un maſque de fer, l'on ne ſauroit cependant diſconvenir que cet illuſtre priſonnier, qui a tant intrigué tout le monde, ne ſoit évidemment le Comte de Vermandois. Pour peu qu'on ſe donne la peine d'examiner cette piéce, & de la confronter avec l'Hiſtoire, on s'appercevra facilement que pluſieurs circonſtances ſe rapportent parfaitement avec tout ce qu'on a déjà publié de ce priſonnier inconnu juſqu'alors. Ainſi ce n'eſt donc plus le frere jumeau de Louis XIV, ni le Duc de Beaufort, ni le Duc de Montmouth, qu'on doive regarder comme ayant été l'homme au maſque de fer, le Comte de Vermandois eſt ſans contredit la victime infortunée que Louis-le-Grand fut immoler à ſon orgueil d'une maniere ſi raffinée.

Billets d'entrée à la Baſtille.

Ce jourd'hui 17 Avril 1665, eſt entré au Château de la Baſtille, par ordre du Roi, Roger de Rabutin, Comte de Buſſi, lequel avoit ſur lui 27 liv. en argent blanc, 96 liv. en or, & 17 liv. 10 ſous en monnoie, tant blanche que griſe; plus, différentes lettres de femmes, entierement étrangeres à ſa détention; tout cela néanmoins nous eſt reſté entre les mains, & ledit Roger de Rabutin a ſigné ſon entrée.

Signé, Le Comte de Buſſi Rabutin.

Cejourd'hui 17 Septembre 1697, quatre heures après midi, eſt entré au Château de la Baſtille, par ordre du Roi, le ſieur..... Baron de..... il avoit ſur lui 29 louis, dont 28 en or, & un en monnoie blanche & griſe, plus une tabatiere d'ivoire, ſur laquelle eſt le portrait d'une jeune femme, enrichi de diamans; tout cela, ſelon l'uſage, nous eſt reſté entre les mains. On a trouvé en outre dans la doublure de l'habit dudit Baron, pluſieurs exemplaires d'un manuſcrit de 102 pages in-8°., ayant pour titre : *Louis XIV, poſſeſſeur illégitime de la Couronne de France.* Tout cela a été brûlé & le priſonnier a déclaré ne ſavoir point écrire, c'eſt pourquoi il a ſigné d'une croix. *Signé* +.

Cejourd'hui 16 Avril 1698, dix heures du matin, eſt entré à la Baſtille, par ordre du Roi, le Chevalier de Montchevreuil (1), lequel avoit ſur lui 6 louis en or, un bague de brillans, & un

(1) Ce jeune Seigneur, qui avoit été Lieutenant de Vaiſſeau, fut ſoupçonné de s'être marié à la Rochelle; voilà ce qui engagea ſes parens à ſolliciter une lettre de cachet pour le faire enfermer à la Baſtille, & de là, le faire paſſer aux îles, par le moyen d'un armement que le Roi devoit envoyer en ce pays-là. C'étoit là où le pere & la mere deſtinoient leur enfant à faire pénitence d'avoir été trop amoureux, comme ſi l'amour étoit un crime : mais cet armement n'ayant pas eu lieu, cela ſauva ainſi ce voyage au Chevalier de Montchevreuil.

couteau à lames d'or & d'argent, dont le manche de nacre de perles, étoit garni de quelques pierreries. Tout cela, ſelon l'uſage, nous eſt reſté entre les mains ; ce ſont les ſeuls effets que ledit Chevalier de Montchevreuil ait eu ſur lui, & il a ſigné ſon entrée.

Signé Le Chevalier DE MONTCHEVREUIL.

LETTRES qui paroiſſent avoir été écrites au Lieutenant de Police.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous faire part que les criminels ne ſont pas encore exécutés : on les a mis à la queſtion, & l'on a découvert plus qu'on n'avoit ſoupçonné. Il y a beaucoup d'Ex-jéſuites qui paroiſſent compris dans cette affaire ; pluſieurs grands Seigneurs paroiſſent auſſi y avoir trempé, c'eſt pourquoi on ne ſauroit trop prendre de précautions ; cependant quant aux malheureux que je tiens ici renfermés, vous pouvez compter ſur ma vigilance & ſur mon exactitude à exécuter les ordres que vous me donnerez.

A l'égard des quatre priſonniers que vous m'avez envoyés la ſemaine derniere, on leur a fait ſubir une queſtion d'un nouveau genre : mais on n'en a pu rien tirer, c'eſt pourquoi j'ai exécuté ſur le champ les ordres que vous m'aviez donné à ce ſujet ;

ils ſont les premiers qui aient eſſayé notre nouvelle machine.

J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé, DE LAUNAY.

A la Baſtille, le 12 Octobre 1781.

Voici une lettre au haut de laquelle il y a en apoſtille ces mots écrits très-fin : *Fac ut in caſtu pereat.* Cela veut dire en français, *faites en ſorte qu'il périſſe en priſon.* Quelle horreur !

MONSEIGNEUR,

Fac ut in caſtu pereat.

J'ai l'honneur de vous prévenir que le *ſieur Mervillai* eſt intraitable : il eſt furieux de ſa détention, & il vomit contre vous les injures les plus affreuſes, en préſence de ſon Porte-clefs ; ainſi que voulez-vous que je faſſe ; je ne puis cependant m'empêcher de vous avouer qu'il eſt entierement innocent, j'en ſuis sûr ; quoi qu'il en ſoit, il ſeroit dangereux de le mettre maintenant en liberté. J'eſpere que le porteur de la préſente me rapportera votre réponſe à ce ſujet, pour me tirer de l'embarras où je ſuis.

D'après la demande que vous m'en avez fait dernierement, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe la liſte des priſonniers morts ſubitement à la Baſtille depuis le premier Mars.

Le premier Mars le ſieur Etienne Braver.

Le 17 la nommée Honorine-Anne Gardin.

Le 23 Pierre Margis.

Le 27 le ſieur Maurice Dubuiſſon.

J'ai l'honneur d'être avec un très-profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé, DE LAUNAY.

A la Baſtille, le 4 Avril 1782.

DÉPOUILLEMENT EXACT de quelques petits feuillets manuſcrits enfilés par un cordon.

ANNÉE 1627.

Miniſtre qui a contre-ſigné les ordres d'entrée.	Cardinal de Richelieu.
Cauſes générales.	Affaires d'Etat, & propos contre M. le Cardinal.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le ſieur Marquis de Rovillac, eſprit remuant & perturbateur du repos public, entré le... l'intention de Sa Majeſté étoit de l'empêcher ſeulement de parler en public.

Item. Le Marquis de Bonivet, pour la même raiſon.

Item. Le Marquis d'O, pour avoir un eſprit turbulent.

Item. Le ſieur Marquis de Montpinçon, pour mauvais propos qui dénotent une tête exaltée. Ces

quatre perſonnes entrées le même jour 8 Mars, ſortirent auſſi le même jour 14 Décembre de la même année, & furent exilés pour deux ans chacun dans leur pays.

Le ſieur Bourlant, Perruquier-Etuviſte, entré le 17 Mai, ſorti le 14 Octobre, pour propos leſtes ſur le compte du Roi & de la Famille Royale. On le ſoupçonnoit d'être l'auteur d'un écrit ſcandaleux contre le miniſtere de M. le Cardinal, & de l'avoir imprimé chez lui. Il a été relégué à Tours pour quinze ans.

Le nommé Gabriel Bernard, entré le 6 Juillet, mort le 20 du même mois, enterré à Saint Paul. Il étoit de Brie-Comte-Robert, & fut arrêté par Mavré, pour affaire d'Etat, & pour intelligence avec un nommé Barbier, ſcélérat qui s'eſt enfui en Suede.

Le ſieur Icht, Anglais de nation, entré le 12 Juillet, ſoupçonné d'être d'intelligence avec les ennemis de l'Etat. Il y a eu 18 interrogatoires.

(Ici voici une note qui ſe trouve à la ſuite de cette liſte.)

Il ne faut pas oublier de mettre ſur le regiſtre des événemens, que le 16 Juillet 1627, les priſonniers de la Tour du coin ſe ſont ſoulevés, & qu'il y a eu un Porte-clefs de tué par le nommé Icht, Anglais, qui fut jugé & rompu vif quelque temps après.

Le ſieur André Drouet, Diacre du Dioceſe de Laon, entré le 24 Juillet. --- Accuſé d'avoir couché

avec sa mere, & de l'avoir empoisonnée. Transféré à Pierre-Enciſe.

Le nommé Fancan, entré le 26 Juillet, ſorti le 12 Décembre. --- Pour affaires d'Etat.

Item. Le ſieur la Milletierre. ---- Eſprit remuant & dangereux, dont il falloit ſe méfier, parce qu'il avoit dit qu'il vouloit abſolument opérer une révolution. Transféré à Vincennes.

Item. Le R. P. Jourdain, Capucin. -- Mauvais ſujet.

Le ſieur Jarſan de Villeneuve, entré le 17 Décembre, ſorti le 19 Mai 1628. --- Pour diſcours inſolens contre M. le Cardinal, & pour eſcroqueries.

Un priſonnier Eſpagnol, pris comme eſpion à la Cour de France, il n'a pas voulu dire ſon nom.

ANNÉE 1628.

Miniſtre. | Cardinal de Richelieu.

Cauſes générales. | Pour la Religion.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le nommé Barbot, Huguenot factieux. - - Ordre de le mettre à la chaîne pour ſix mois.

Le ſieur Alexandre Pigenet, Citoyen de Calais, entré le 3 Mai, ſorti le 7 Novembre. (Sans motif connu.)

Le ſieur Murex, d'Orléans. ---- Pour la Religion.

Marie Mongès, & ſes trois filles, le 4 Août, ſorties le 23 Décembre, pour la Religion & pour propos.

Le ſieur le Camus, Proteſtant. ----- Auteur de libelles & d'un attroupement ſéditieux à Saint-Germain-en-Laye.

Le nommé Caron, Porte-clefs du Châtelet. ---- ſoupçonné d'avoir révélé ce qui ſe paſſoit dans cette priſon. Interrogé ſix fois, & transféré à Vincennes.

(Ici, il ſe trouve une lacune de deux ans ; on

en verra encore plusieurs plus considérables, parce que je n'ai que des feuilles éparses d'un petit cahier qui paroît avoir été le dépositaire des notes relatives aux prisonniers, jusqu'à ce que le temps permît de les mettre au net sur un grand registre.)

ANNÉE 1631.

Ministre.	Cardinal de Richelieu.
Causes générales.	Conspiration, & libertinage.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le Maréchal de Bassompierre. ---- Pour avoir été du complot de la Reine Mere contre M. le Cardinal.

Le sieur Abbé de Foix, intriguant. ---- Pour la même raison.

Item. Le sieur Vautier, Médecin. ---- Aussi pour la même raison. Ordre de M. le Cardinal de Richelieu de les bien traiter.

Le sieur Germain, Orfevre, le 10 Avril. -- Pour avoir fait de faux poids, & avoir trompé dans son commerce, mort subitement le 6 Septembre, enterré le lendemain en l'Eglise de Saint Paul.

Le sieur Bureau, Libraire à Compiegne, entré le 12 Mai, sorti le 19 Octobre. ---- Pour avoir vendu des livres défendus.

Le sieur Baron du Vaudrant, libertin trouvé dans un B. & convaincu de cruauté. Transféré à Pierre-Encise.

Le R. P. Masse, Cordelier. ---- Pour mariage de Protestant.

Le sieur Cabanet, Conseiller au Parlement. --- Accusé de sodomie. Il s'est tué d'un coup de couteau en entrant à la Bastille.

Le sieur Martin Varini, Protestant outré. --- Accusé d'être espion des Cours étrangeres. Il resta six ans à la Bastille, & fut banni de la France à perpétuité.

ANNÉE 1633.

Miniſtre.	Cardinal de Richelieu.
Cauſes générales.	Propos contre le Cardinal, & mauvaiſe conduite.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le ſieur Jean-François Brolard, Chirurgien, le 9 Février, ſorti le 13 Septembre. --- Accuſé de propos leſtes contre M. le Cardinal; en outre mauvais ſujet, & faiſeur de vers contre le Miniſtere.

Le ſieur Jérôme Girouſt. --- Mauvaiſe tête, ordre de l'examiner de près. Il ne voulut point manger, & il mourut le 4 Mars, enterré le lendemain à St. Paul. Il avoit prédit que neuf jours après ſa mort il ſeroit complétement vengé, & il n'eſt rien arrivé; il avoit à-peu-près perdu l'eſprit environ trois ſemaines avant ſa mort.

Le nommé Claude Bouchard, Fermier à la Chapelle, pour propos & mauvaiſe conduite à l'égard de ſa femme. Permiſſion de ſe promener ſur la plate-forme, mais il ne l'obtint qu'une fois en neuf mois de détention.

ANNÉE 1667.

Miniſtres.	Le Tellier, le Maréchal d'Etrées.
Cauſes générales.	Libelles, & propos contre le Roi.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le ſieur Alexandre de la Baret, Commis de la Marine. --- Pour abus & malverſations dans ſon emploi. Il a eu quatorze interrogatoires, & fut transféré au château d'Angoulême.

Le nommé Etienne Favre, Colporteur, le 7 Avril, ſorti le 9 Septembre, pour avoir vendu des livres défendus.

813

Le nommé Viviant, pour propos contre le Roi, & pour agiotage.

Le nommé Cardet, de Meaux. --- Tenu pour ſuſpect.

Le ſieur de la Valette, ordre de ſe rendre lui-même, pour leçon.

La nommée Marie Robert, aventuriere, accuſée de ſortileges.

ANNÉE 1697.

Miniſtres.	Phélypeaux & le Tellier.
Cauſes générales.	Affaires d'Etat, libelles, janſéniſme, & mauvaiſe conduite.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le Comte de Donzi. --- Pour avoir eu des intrigues ſecrettes avec la Chambonneau, Actrice, & avoir été ſoupçonné de vouloir l'épouſer.

Le nommé Petit, pour affaires d'Etat très-graves.

Le ſieur Barettoni, Italien, entré le 4 Octobre, ſorti le 27 du même mois. Cet homme fut ſoupçonné de colporter des livres contre les Jéſuites, & d'avoir mal parlé d'eux.

Le nommé François Bariſſon, Janſéniſte outré.

Madame Julie d'Erigni, convulſionnaire.

Le ſieur Michel, Marchand de draps, entré le 3 Décembre. --- Cet homme fut ſoupçonné d'eſcroqueries, & donnoit dans un libertinage honteux; il fut enfermé ici à la réquiſition de ſa famille; mort de maladie à la Baſtille le 17 Mars 1698, & enterré le lendemain à St. Paul, ſous le nom de Jacquard.

Le ſieur Abbé de la Vauvillé. --- Accuſé de Janſéniſme & de propos injurieux contre M. le Lieutenant de Police.

Joſeph-Etienne Coquerant, Soldat, entré le 17 Décembre, mort ſubitement le 29 du même mois.

FIN.